

# À Bure, les travaux au bois Lejuc devront faire l'objet d'une étude d'impact

3 juillet 2017

---

À la suite d'une décision de l'Autorité environnementale (AE) rendue publique le 28 juin, l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra) doit reprendre à zéro toute la procédure de régularisation concernant les travaux qu'elle avait commencé l'été 2016 dans le bois Lejuc.

## Rappel des faits :

- Le 1<sup>er</sup> août 2016, à la suite du recours en référé déposé par les associations, le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc a déclaré illégal le défrichement de 7 hectares de feuillus dans le bois Lejuc par l'Andra ;
- Le 21 novembre 2016, saisie par l'Andra, l'AE a déclaré que ni le défrichement ni les forages n'étaient soumis à étude d'impact. À la suite de cette décision, la préfecture de la Meuse a commencé à préparer un arrêté de défrichement ;
- En novembre 2016, les données collectées par l'Andra elle-même dans le cadre de son observatoire pérenne de l'environnement ont abouti à la création d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) comprenant l'intégralité du bois Lejuc ;
- Le 22 mars 2017, à nouveau saisie par l'Andra, l'AE a décidé une nouvelle fois qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer d'études d'impact, même si le bois est classé Znieff ;
- Le 28 juin, à la suite du recours gracieux déposé par des associations, l'AE a retiré sa décision.

Cela signifie que l'Andra doit reprendre à zéro toutes les procédures de régularisation du défrichement et des forages. Les forages devront faire l'objet d'une étude d'impact. Dans un communiqué, les associations et opposant.e.s à Cigéo « se félicitent de cette décision, qui vient confirmer que le bois Lejuc ne peut être détruit ainsi et vient confirmer la légitimité d'une occupation destinée à le préserver de la destruction ».

- **Source** : Réseau Sortir du nucléaire.

**Lire aussi :**

En vidéo, un an d'occupation du bois Lejuc contre la poubelle nucléaire

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/A-Bure-les-travaux-au-bois-Lejuc-devront-faire-l-objet-d-une-etude-d-impact>